

DÉLIBÉRATION N° CB 14-19 DU 8 OCTOBRE 2014

**relative aux conditions de consultation du public et des assemblées
sur le projet de SDAGE 2016-2021**

Le Comité de bassin,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 120-I-2, R 212-6 et R 212-7 ;

Vu le dossier du Comité de bassin du 8 octobre 2014,

DÉLIBÈRE

Article unique

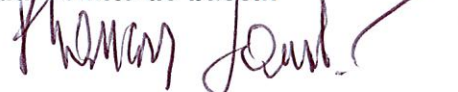
Les conditions de consultation du public et des assemblées sur le projet de SDAGE 2016-2021, figurant dans le dossier du Comité de bassin du 8 octobre 2014, sont adoptées.

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Comité de bassin**



François SAUVADET
